

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Matheiu

GAZETTE DE LIÈGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 29 septembre. — La bande d'Ortigucla, dans la province de Burgos, est de toutes les bandes carlistes qui se sont formées jusqu'à présent, celle qui a pris le plus d'accroissement : on la dit forte de cinq cents chevaux et deux cents fantassins.

— Voici les questions que le ministère vient de proposer à l'examen de la junte consultative :

1^o Quels seraient les moyens de pacifier nos colonies, et de les faire rentrer sous l'obéissance de la métropole ?

2^o Quels seraient ceux qui pourraient faciliter la négociation d'un emprunt et en rendre les conditions moins onéreuses ?

3^o Convient-il de supprimer totalement le système de purification, ou bien faudrait-il se borner à le modifier seulement ? et, dans ce cas, quelles seraient les modifications qu'il conviendrait d'y apporter ?

— La junte consultative du gouvernement a présenté à S. M. une adresse qui se termine de la manière suivante :

« Infatigables, sire, nous nous abandonnerons au travail, nous l'apprenons de ceux qui le savent, et nous rechercherons des lumières. Fidèles au sévère commandement de V. M., la dissimulation et les voies détournées ne trouveront point d'asile parmi nous, nous ne nous arrêterons ni à la partialité, ni à l'esprit de parti : la gloire de V. M., la splendeur et la perpétuité de son trône, l'intégrité de ses domaines héréditaires, l'honneur de son auguste famille, le rétablissement de l'éclat dont jouissait l'Espagne parmi les puissances, la propagation de la richesse individuelle, en l'entretenant avec celle de l'état et du gouvernement, l'accord des tributs avec la possibilité, la consolidation d'un crédit qui supplée aux contributions insuffisantes, l'abolition de tout ce qui ne sera pas indispensable, la suspension des salaires autres que ceux qui, comme tels, seront uniques ou le fait d'une pension précisément suffisante, des économies qui ne réduisent cependant personne à l'indigence, des réformes et des modifications qui raniment la nation sans opprimer le sujet : telle sera la boussole constante de la junte, et la volonté de V. M. appuyée de l'avis du conseil des ministres, sera notre règle, et, périsse mille fois cette junte, avant que de manquer à V. M. »

ANGLETERRE.

Londres, le 8 octobre. — Lord Cochrane est attendu incessamment à Londres.

— Le *Star* annonce que le revenu de l'Angleterre est dans l'état le plus prospère, toutes les recettes du trimestre qui échoit le 10 octobre 1825 sont plus fortes que celles du trimestre échu le 10 octobre 1824. Les recettes de la douane sont de 3,400,000 liv. sterl. ce qui donne un excédent sur les recettes du même trimestre de l'année dernière de 160,000 livres sterling. Les recettes de la douane, pour les trois trimestres échus de 1825 montent à 7,750,000 de liv. sterl., ce qui donne un excédent sur les recettes des trois premiers trimestres de 1824 de 520,000 l. s.

— Les manufacturiers et autres personnes intéressées dans le commerce des soieries, ont tenu, une assemblée à la taverne de Londres, sous la présidence de M. John Ham. Il a été décidé qu'il serait adressé une pétition au gouvernement pour demander que la libre admission des soieries étrangères fût ajournée à une époque plus reculée que le mois de juillet prochain. Dans le cours des débats, on a avancé que les commerçants en soieries avaient le projet de former une association pour prévenir la contrebande.

FRANCE.

Paris, le 10 octobre. — Le comte de Ruppin part demain.

— On assure en ce moment que les conférences entamées entre M. le contre-amiral baron Mackau d'une part, et M. les envoyés d'Haïti d'autre part, donnent lieu d'en espérer les résultats les plus favorables au commerce des deux nations.

— Une lettre de Roan, du 8 octobre, qui nous est adressée, contient les détails suivants.

Le général Lafayette devait retrouver en France dans l'âme de tous les bons citoyens les sentiments qu'il avait vu éclater en Amérique, mais il devait y retrouver de plus la police et ses gendarmes. Le général était hier ici, et dînait chez son ancien collègue à la chambre des députés, l'honorable M. Cabanis. Dans la soirée, l'élite de la jeunesse rassemblée sous les fenêtres lui offrit une sérénade. Plus de 2000 personnes faisaient entendre les cris mille fois répétés de *vive Lafayette!* lorsqu'on s'aperçut que les agents de la police de la ville s'étaient constitués d'office les commissaires de la fête, et, quoique l'ordre public n'eût en rien été troublé, quoiqu'aucune parole offensive n'eût été proférée, les trois sommations légales eurent lieu, et les gendarmes de la garde royale furent requis pour les soutenir. Les soldats mirent en devoir de faire évacuer la rue, mais sans menaces et sans violence. La foule s'écoula déjà par les boulevards, lorsque tout-à-coup survinrent les gendarmes à cheval, lançant leurs chevaux au galop dans les contr'allées, et chargeant, le sabre nu, des citoyens sans armes et sans défense. Ils criaient au milieu des plus violentes injures : *Nous allons vous faire passer au milieu de la Lafayette dans le ventre!* On pardonne à des gendarmes de ne pas sentir ce qu'un pareil nom porte avec lui de respect et de vénération, mais on ne comprend pas comment l'autorité a pu s'efforcer d'acclamations qui n'avaient rien de menaçant pour la tranquillité publique, et donner des ordres qui ont jeté l'alarme dans toute la ville.

Sans commissaires et sans gendarmes, tout se fût bientôt dissipé, et l'on n'aurait aucun malheur à déplorer, tandis qu'aujourd'hui un grand nombre de jeunes gens sont arrêtés, et il faudra encore des procès pour faire suite aux charges de la gendarmerie. De retour à son hôtel, le général a reçu les hommages d'un grand nombre de personnes qui s'y étaient réunies pour lui offrir un concert. Mais, au sortir de cette fête improvisée, de nouvelles arrestations ont été ordonnées. Ce matin, le général s'est mis en route accompagné d'une garde d'honneur à cheval. Quoique la police ait poussé ses mesquines précautions jusqu'à défendre aux loueurs de chevaux d'en louer pour aujourd'hui, cette escorte n'en a pas moins été aussi nombreuse que bien composée. Le nom de notre maire, M. de Martainville, membre de la chambre actuelle des députés, a été invoqué dans cette circonstance par les commissaires de police. M. le maire aurait dû profiter de l'exemple que lui ont donné les autorités du Havre; elles se sont abstenues de mettre en réquisition la police et les gendarmes, et tout s'y est passé avec un ordre parfait; tant il est vrai que les désordres ne viennent point des citoyens livrés à eux-mêmes, mais des efforts que l'on fait pour comprimer leurs sentiments, et des vexations dont on accompagne ces efforts.

(*Courrier français.*)

— On écrit d'Haïti.

Le président Boyer est de retour en cette ville. Le général Nord, qui commandait la place du Cap, a été arrêté et doit être jugé, ainsi que le général Profete. Le général Toussaint, qui avait également trempé dans la conspiration et qui s'est brûlé la cervelle, est beau-frère de l'ancien roi Christophe. Ce dernier effort du mécontentement de quelques anciens officiers de Christophe n'a servi qu'à faire éclater de nouveau les sentiments de confiance qui animent les Haïtiens pour leur président.

Cours de la bourse du 10 octobre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 55 c. — 4 172 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 70. — Act. de la banque, 1117 50. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 51. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 70 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 80 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 8 octobre. — Le *Star*, que nous recevons par voie extraordinaire, annonce que les députés grecs, chargés de solliciter la protection du gouvernement britannique sont arrivés à Londres. Le fils du brave amiral Miaulis se trouve parmi eux.

— Le pacha d'Egypte a dépensé une grande partie de l'argent qui lui est revenu des ventes de coton qu'il a faites dans ce pays à acheter des armes et des munitions pour s'en servir contre les Grecs : il n'y a pas long-temps que deux navires chargés de fusées à la Congreve lui ont été expédiés de la Tamise.

(*Globe and Traveller.*)

— Voici comment le *Morning Herald* termine ses remarques sur la proclamation qui défend toute participation armée en faveur des Grecs :

Il est certain que, comme l'Angleterre a déclaré son intention de rester neutre, la Grèce ne saurait plus espérer d'obtenir des secours d'aucune autre puissance européenne; elle doit seule se battre ou se soumettre, à moins que l'Amérique ne soit disposée à prêter l'oreille aux sollicitations que nous avons rejetées.

Nous pensons néanmoins qu'aussi long-temps que l'Angleterre restera neutre, les autres grandes puissances de l'Europe montreront le même esprit d'impartialité, et qu'elles ne feront pas, comme elles l'ont fait jusqu'ici, de ce malheureux pays, un théâtre d'intrigues pour leurs propres intérêts, en opposition aux doctrines qu'elles professent et au bien de la civilisation et de l'humanité.

Maintenant que les sentiments de l'Angleterre sont si solennellement proclamés, ces puissances n'ont plus d'excuses pour une intervention quelconque, sur le motif qu'elles devaient contre-balancer la politique anglaise. Si les Grecs sont dignes de l'indépendance, ils auront assez de courage et de persévérance pour se l'assurer.

— La nouvelle du protectorat de la Grèce offert à l'Angleterre a réveillé l'attention inquiète de la plupart des cabinets de l'Europe. Le cabinet autrichien a envoyé plusieurs courriers extraordinaires à l'ambassadeur d'Autriche à Londres, afin d'avoir des éclaircissements sur la marche et les intentions du cabinet anglais, relativement aux affaires de la Grèce. Des communications directes ont été faites à M. Wellesley, ministre britannique à Vienne. Les envoyés de France, de Prusse et de Russie ont été convoqués chez le prince de Metternich, et plusieurs conférences diplomatiques ont eu lieu.

Le cabinet anglais a répondu aux représentations qui lui ont été faites, qu'il n'avait donné à ses agents et à ses officiers dans le Levant, aucune instruction qui pût éveiller les sollicitudes de la Turquie et des puissances de l'Europe; pour que ses protestations ne pussent laisser aucun doute, le cabinet britannique a cru devoir y ajouter la solennité extraordinaire d'une proclamation royale. Pour achever de dissiper tous les nuages, il nous semble que le gouvernement anglais aurait encore quelque chose à faire, c'est de rappeler le commodore Hamilton.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 10 octobre. — Le roi est parti hier soir pour La Haye à 10 heures, du palais de Laeken, d'où la reine partira également ce soir, à la même heure, et pour la même destination.

— Le ministre de l'intérieur est parti avant-hier à neuf heures du matin pour La Haye.

— Joseph-Benoît Grabeels, prêtre et desservant de la chapelle de Stockel, sous Lambert-Woluwe, et Marie de Haen, ci-devant servante, demeurant audit Lambert-Woluwe, prévenus 1^o d'homicide involontaire, 2^o de contravention de déclaration d'un enfant nouveau-né, 3^o d'infraction aux lois sur les inhumations, et 4^o de tentative de corruption envers la maréchassée, ont été condamnés aujourd'hui par le tribunal correctionnel de cette ville, chacun à deux mois d'emprisonnement et 25 florins d'amende et aux frais de la procédure, pour contravention d'infraction aux lois sur les inhumations. Cette affaire a occupé trois audiences.

LIEGE, LE 13 OCTOBRE.

La cour d'assises a acquitté hier soir Diendoné Savonet père, et Jean-Hubert Savonet, fils, domiciliés à Houtain-L'évêque, canton de Waremmé, accusés de vol avec la réunion des circonstances désignées dans l'article 381 du code pénal, qui rend ce crime passible de la peine de mort. (Voir nos Nos. 239 et 240.)

Les accusés ont été défendus par M^e. Lebeau.

— On assure que le ministre de l'intérieur vient de délivrer 80 bourses pour le Collège philosophique, dont les cours doivent commencer le 18 de ce mois. (*Journal de la Belgique.*)

— On a vu, dans notre n^o. du 7, qu'il a été demandé aux autorités des renseignements sur les fondations qui pourraient exister dans leur ressort en faveur de l'instruction primaire. Nous apprenons que ces renseignements sont pris dans toutes les provinces et ont pour objet de mettre le gouvernement à même d'adopter, pour ces fondations, des mesures analogues à celles qui ont eu lieu pour les bourses d'étude, dont déjà plus de 1500 sont rétablies et restituées aux ayants droit, en exécution de l'arrêté du roi du 26 décembre 1818. (*Idem.*)

— On nous écrit de Namur ce qui suit : « Les frères des écoles chrétiennes nous quittent. La régence de la ville et les administrations de bienfaisance ont pris des délibérations tendantes à les faire remplacer par d'autres instituteurs, qui sont déjà nommés. Nous apprenons que la régence de Dinant a pris une délibération à la même fin. » (*Journal de Bruxelles.*)

Dans une affaire criminelle de meurtre qui a été jugée dernièrement à la Cour d'assises de Paris, des témoins, employés de l'octroi, à une barrière près de laquelle le meurtre a été consommé, ayant déposé de diverses circonstances du crime, le Président des assises leur reprocha d'avoir tranquillement entendu les cris de la femme qu'on assassinait sans avoir été à son secours. Le *Courrier français* contient une lettre qui lui est adressée aujourd'hui à ce sujet. Il me semble, Monsieur, dit l'auteur de la lettre, que ce reproche est injuste, dans un moment où la Sainte-Alliance, à laquelle l'Angleterre vient si honorablement de se réunir, a posé en principe que ce n'était pas au secours des victimes, mais au secours des bourreaux qu'il fallait courir. Certes, de pauvres employés très subalternes ne sauraient être répréhensibles lorsqu'ils imitent, dans leur petite sphère, les nobles exemples des Metternich et des Canning. Il est de règle à présent qu'entre les assassins et les assassinés la neutralité est un devoir, et qu'en laissant les égorgemens se consommer, on parvient au maintien de la paix plus sûrement qu'en les empêchant. Et, en effet, comme alors les assassinats se consomment plus vite, la paix est bien plus tôt rétablie que si, par une intervention imprudente on prolongeait la lutte. Nous ajouterons que si les préposés de l'octroi, au nom desquels cette réclamation vous est adressée, étaient coupables, ce ne pourrait être de n'avoir point essayé de sauver la femme que Joly foulait aux pieds et qu'il a assommée, ce serait plutôt de ne s'être pas déguisés pour se réunir au meurtrier. Ils auraient alors vraiment imité la neutralité dont on fait gloire. Mais enfin ils ont fait ce qu'ils ont pu; et grâce à leur inaction, le meurtre a eu lieu, comme aura lieu, grâce à l'inaction de l'Autriche catholique et de l'Angleterre protestante, l'extermination de la population chrétienne de la Grèce.

Ne permettez donc pas, Monsieur, qu'on fasse un crime aux petits de ce qu'on admire dans les grands, et qu'on réprimande des préposés d'un octroi pour avoir agi précisément comme agissent depuis six ans tous les cabinets de l'Europe.

Agréés, etc. *Le cousin d'un des préposés réprimandés.*

UNIVERSITÉ. — M. Destriveaux a fait hier l'ouverture de son cours de droit public par un discours dont l'importance et le mérite nous forceront à rendre un compte plus détaillé. M. Walter et plusieurs des collègues de l'ancien recteur assistaient à cette séance, ainsi qu'un grand nombre des anciens élèves de l'université.

C'est aujourd'hui que MM. Bronn et Dandelin ont prononcé leurs discours d'installation.

M. Bronn, dans un discours latin, a exposé succinctement l'objet et l'importance de la science forestière, et offert le précis historique de ses progrès jusqu'à nos jours où l'on commence à en faire l'objet de cours spéciaux dans toutes les institutions consacrées à l'enseignement universitaire. M. Bronn a terminé par une allocution aux jeunes élèves dont il a sollicité l'attachement avec une candeur et une modestie touchantes, ajoutant qu'ils travailleraient de concert en condisciples amis, à l'avancement de la science et à leur instruction commune.

M. Dandelin avait pris, pour sujet de son discours prononcé en français, les avantages que l'instruction publique doit retirer de la création des nouvelles branches d'enseignement introduites dans les universités du royaume. Après avoir parlé dignement de l'institution du collège philosophique et de la nécessité de répandre dans nos provinces de saines notions sur l'aménagement des forêts, il s'est attaché à faire ressortir l'importance des matières qui seront enseignées dans l'école des mines, pour laquelle il est spé-

cialement appelé dans notre université. Quelques parties de cet enseignement seront professées par plusieurs de ses collègues, M. Gaede pour la géologie, M. Destriveaux pour les lois sur les mines, MM. Van Rees et Delvaux pour d'autres parties accessoires tenant à la physique mécanique, à la géométrie et à la chimie, concourront à la formation de cette école des mines.

On a regretté que dans un discours où M. Dandelin exprimait si bien tout ce qu'a de noble et d'utile la mission d'éclairer et de guider une jeunesse studieuse et avide de lumières, tout ce qu'il y a de grand et d'honorable dans la conduite d'un prince qui se plaît à encourager de tous ses efforts cette belle mission, en lui accordant tout-à-la-fois liberté et honneurs, indépendance et protection, il n'ait rien dit des cours si éminemment utiles qu'on lui dit destinés à ouvrir pour l'enseignement de la classe ouvrière, en un mot de cette autre école non moins utile à la prospérité et à la gloire du pays, l'école des sciences appliquées aux arts et métiers. On aurait vivement désiré de connaître l'organisation de ce conservatoire des arts et métiers. Comme pour l'école des mines, M. Dandelin sera-t-il aussi secondé par ses collègues? M. Van Rees donnera-t-il des cours de géométrie, et de mécanique appliquées? de géométrie descriptive? M. Delvaux de chimie et de physique appliquées, etc. Voilà ce que tout le monde était pressé de savoir et ce que désiraient vivement d'apprendre tous les amis éclairés de leur pays qui craignent de voir des gouvernements étrangers nous devancer (*) dans une carrière où le prince qui nous gouverne mérite si bien de conserver le premier rang par tout ce qu'il a fait pour l'instruction. M. Dandelin a tout ce qu'il faut pour un enseignement de ce genre et en quelque sorte populaire aux connaissances scientifiques dont on sait qu'il a donné des preuves; il réunit l'avantage de posséder une diction extrêmement correcte et claire, et une imagination très fraîche, qui en peignant les objets de couleurs vraies quoique brillantes, fait ainsi entrer bien plus facilement dans les esprits des préceptes qui paraissent secs et abstraits sans le secours de ce genre d'éloquence. M. Dandelin a en outre de la chaleur d'âme et c'est ce qui est le plus utile à tout homme qui a besoin de convaincre.

Incessamment M. Van Limbourg Brower, qui vient d'être nommé professeur extraordinaire à la faculté des lettres, ouvrira ses cours. M. Van Limbourg est un philologue très distingué, élève du célèbre Wytténbach, formé par ce savant professeur; il s'est fait connaître par plusieurs dissertations couronnées, dont une sur la question : comment les philosophes grecs et romains ont fondé la morale sur l'existence et les attributs de la divinité, a attiré l'attention de l'illustre Lanjuinais. On en trouve une analyse très honorable faite par le docte et vertueux pair de France, dans la revue encyclopédique du mois d'octobre 1824.

Outre l'histoire ancienne M. Van Limbourg donnera des leçons de littérature comparée grecque et latine. *Van Mulst.*

STATISTIQUE. — Progrès de la richesse en Angleterre.

(Voir notre No. d'hier.)

Machines à vapeur. — Il n'y a pas encore cinquante ans qu'a été établie la première machine à vapeur d'après les principes de Watt. Selon M. Partington, en 1822 il y en avait en Angleterre dix mille, remplaçant 200,000 chevaux (1).

Cotons, laines, soies. — C'est vers l'année 1600 que l'on a commencé à travailler le coton en Angleterre; les fabriques des environs de Manchester étaient déjà florissantes vers 1641; mais en 1760 on n'était pas encore parvenu à faire une étoffe de pur coton. Depuis cette époque, grâce à l'introduction des machines, cette branche d'industrie a pris un développement prodigieux. L'importation de la matière première n'était, pour le taux moyen des années 1765, 1766, 1767, que de 4,241,364 livres; elle ne s'est élevée :

Pour le taux moyen des années. (1804, 5, 6, à 59,908,673 l. (1822, 23, 24, à 153,799,302 l.)

La demande d'ouvriers a augmenté dans une proportion encore plus forte. On ne peut pas juger du progrès de cette branche d'industrie par la seule demande de la matière première; il faut encore avoir égard au perfectionnement des étoffes. On ne fabriquait d'abord avec le coton que des étoffes grossières; on en est venu à fabriquer des étoffes fines et précieuses, comme les velours et les mousselines; si bien que de nos jours une livre de coton du prix de trois schellings se convertit en une pièce de mousseline de la valeur de six livres sterling. Il y a quarante ans, l'Inde fournissait toutes les mousselines que consumaient l'Europe et l'Amérique; aujourd'hui les manufactures anglaises envoient des mousselines dans l'Inde.

(La suite à un n^o prochain.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERG.

Paris, le 9 octobre 1825.

Monsieur,

Eh bien, Monsieur, que pensez vous de nos reconnaissances, directes ou indirectes, de toutes ces républiques blanches et noires? Qui se serait jamais attendu à pareille chose il y a dix ans, il y a dix mois seulement? En ce temps là le seul nom de république faisait dresser les cheveux de toute tête officielle; qu'était-ce donc qu'une république noire...? Le diable et ses cornes, l'antéchrist, la fin du monde. Il était bien question alors de traiter avec de tel-

(*) Voyez notre n^o. d'hier sous la rubrique Nouvelles Littéraires.

(1) Le prix de construction de ces machines varie d'après leur puissance; les petites coûtent près de 100 liv. sterl. par cheval, les grandes pas tout fait 40 liv. La consommation de charbon est d'un boisseau, ou 84 livres par heure pour une machine à dix chevaux. La quantité est moindre dans les plus grandes machines.

les sociétés ! Il fallait les excommunier, disaient les jésuites ; il fallait les exterminer, disaient les chevaliers ; mais voilà qu'un beau matin, les marchands, les ballés de laine, comme les appelle les nâgères du haut de ses éperons un noble général, s'en viennent à leur tour présenter leur requête à M. de Villèle : croyez-nous-en, Monseigneur, lui disent-ils, laissez en repos ces bons gens qui ne vous craignent pas ; vos jésuites, vos chevaliers, ne porteroient chez eux que votre argent, et n'en rapporteraient que la fièvre jaune ou la dysenterie, en supposant toutefois qu'ils fussent assez heureux pour en rapporter quelque chose. Ces républicains d'ailleurs ne sont pas si diables qu'on les fait noirs ; tout ce qu'ils vous demandent, c'est la permission d'échanger leurs produits contre les vôtres ; souffrez qu'il en soit ainsi, et tout ira bien. Il y gagneront, c'est vrai, mais que cela ne vous afflige pas trop, car nous y gagnerons aussi, et plus nous en aurons plus vous en aurez. — Puissamment raisonné... Mais vous, bonnes gens qui me parlez ainsi, qui êtes-vous, s'il vous plaît ? — Monseigneur, nous sommes marchands, fabricants, agriculteurs, ou bien producteurs, industriels, si vous aimez mieux. C'est nous qui faisons ces beaux fauteuils, dans lesquels vous figurez avec tant de grâce, ces rubans éclatants, ces crachats étincelants qui décorent votre poitrine, ce magnifique hôtel où se cachent vos vertus, ce papier fidèle où sont tracés tant de chiffres savants, et tout cela assurément n'est pas ce que nous faisons de mieux ; mais nous faisons encore, le pain, le vin, la viande, les étoffes, les maisons, les chevaux, les voitures, l'or, l'argent, le fer, etc., en un mot, Monseigneur, tout ce qui se voit, se touche, se sent, se goûte et même en grande partie ce qui s'entend, et cela sous la direction de nos pères spirituels, les chimistes, physiciens, mathématiciens, économistes, etc. — et à la faveur, je suppose, de la protection tant intérieure qu'extérieure que nous vous assurons ? — que nous nous assurons nous-mêmes, Monseigneur ; mais nous parlerons de cela une autre fois, en attendant, veuillez faire connaissance avec nous, vous ne pouvez que vous en bien trouver. Laissez là vos jésuites et vos chevaliers ; leur tems s'accomplit et le nôtre commence ; saisissez passer à tems d'un bâtiment qui coule, sur un vaisseau tout neuf ; c'est là la grande science d'un ministre ; si vous la possédez, comme nous n'en saurions douter, voilà pour vous le moment d'agir... Allons, Monseigneur, du courage !... Sentez. — Sentez, sentez, parbleu, Messieurs, vous en parlez vraiment bien à votre aise. Si ce que vous me dites est vrai, je pourrai bien aller vers vous, mais assurément je n'y sauterai pas ; j'irai tout doucement... si j'y vais toutefois... nous verrons... je n'en sais rien... il y a du pour et du contre... je ne vous dis ni oui ni non, au revoir.

Tant il y a, Monsieur, que les réflexions du ministre ont été favorables aux marchands, que ceux-ci ont en gain de cause dans l'affaire des républiques, et que depuis quelque tems, comme vous l'avez pu remarquer, le ministère a pris une tournure tout-à-fait industrielle. Ce changement de conduite de M. de Villèle est-il chez lui le résultat d'un amour éclairé pour le bien public, ou seulement de cet instinct ministériel qui va partout flairant la force et la découverte où elle est ? Qu'importe ; abandonnons les ressorts cachés des actions humaines à celui qui sonde les cœurs et les reins, et jouissons de leurs résultats. Or ici le résultat, c'est que le pouvoir se tourne du côté de la société, que l'industrialisme s'empare du terrain, comme dit la *Quotidienne*, et qu'à travers toutes les vieilleries dont on la couvre la civilisation se fait jour.

Mais, Monsieur, un changement de quelque importance, pour ne pas dire une révolution, expression mal sonnante, ne saurait s'opérer sans lutte, sans résistance : tout est lié dans ce monde ; les causes qui changent la direction intérieure des peuples doivent aussi changer leurs rapports extérieurs ; c'est ce qui arrive en ce moment ; la Sainte-Alliance se détraque, rien de mieux, puisque son principe est usé ; mais la guerre paraît vouloir sortir de ses ruines et voilà le mal. L'Autriche veut que l'on reste comme on est, parce que tout mouvement la menace de civilisation et que, pour sa chancellerie, la civilisation c'est la peste. La Russie qui, Dieu merci, se sent pour long-tems encore à l'abri de ce fléau, ne s'en inquiète guères, au moins quant à elle ; mais ce qui la touche dans la rupture qui se prépare, c'est la perte de sa suzeraineté qu'elle sait bien ne pas pouvoir retrouver dans une autre combinaison. Cette puissance, en effet, a bien pu avoir la prétention de se placer à la tête d'une alliance militaire, mais d'une association industrielle c'est tout autre chose : avec des colonies et des routes militaires il n'y a rien à échanger que des coups, et en général, l'Europe occidentale paraît avoir perdu beaucoup de son ancien goût pour ce genre de trafic. De ce côté là donc, comme de celui de l'Autriche, il y a de la résistance à prévoir ; aussi se dispose-t-on ici avec beaucoup d'activité, pour l'événement possible et même probable jusqu'ici d'une guerre générale. Toutefois comme on ne fait pas la guerre sans argent, que ce sont les industriels, les épiciers, comme dit M. Dudon, qui en définissent les cordons de la bourse, que pour qu'ils donnent de l'argent il faut qu'ils en gagnent, et que pour cela il leur faut du commerce et par conséquent de la paix, espérons encore que nous serons préservés de ce dernier coup de lance, qui, quoiqu'il en arrive, ne saurait rien produire de bon, puisqu'il est vrai qu'après une défaite, il n'y a peut-être rien de pis au monde qu'une victoire.

Au dedans nous avons d'autres ennemis à combattre ; ceux-là sont plus inévitables, il est vrai, mais ils sont aussi beaucoup moins dangereux. Le premier qui se présente dans l'ordre de l'importance comme dans celui des rencontres, c'est la chambre catholique et féodale de 1824. Moins et organisée dans un but spécial, celui de rétablir le passé, autant que faire se pourrait, cette assemblée s'est montrée fort docile envers le ministère, tant que celui-ci s'est montré lui-même favorable à sa destination ; mais dès qu'il prétend lui en faire changer, toute alliance est rompue et la guerre commence. Déjà des comités particuliers instrui-

sent le procès de M. de Villèle. L'Espagne, l'Amérique, le 3 p. 070 et St. Domingue sont les chefs d'accusation principaux, sous lesquels on prétend l'accabler ; on veut lui prouver entr'autres choses que Dieu ayant fait l'homme à son image, c'est-à-dire blanc, selon toute apparence, c'est un véritable blasphème, une impiété abominable, que de traiter avec des nègres comme avec des hommes naturels. Le 3 p. 070 doit être aussi l'objet de plaintes longues et amères, et il faut en convenir, ici il y a matière : l'émigré qui, en prenant 75 francs, croyait en tenir bientôt 90, n'en tient plus que 71 au cours de la bourse, et 50 et 55 tout au plus au cours des transactions privées et anticipées, si le besoin ou la peur le force de recourir à ce moyen. Des prétextes ou des raisons plausibles ne manquent donc point à l'accusation ; mais M. de Villèle peut facilement se tirer de ce mauvais pas par une dissolution ; déjà même ses organes ont lâché le grand mot ; cependant je crois qu'il n'y a rien là encore qu'une menace ; ce n'est pas tout que de dissoudre une chambre, il faut en composer une autre, et voilà le difficile. Si le ministère était décidé à marcher franchement avec la société, rien ne serait plus facile sans doute ; mais un ministère et une marche franche, dans l'intérêt public, sont un phénomène que nous n'avons point encore vu et sur lequel il nous est au moins permis de ne point compter. Néanmoins, il faut en convenir, ce serait une chose vraiment fort piquante pour nous autres observateurs, de voir une chambre, créée pour sept années, et cela par le besoin de stabilité, que l'on disait alors le plus pressant de tous, dissoute au bout de deux ans par son créateur, sans pourtant qu'elle ait manqué à son mandat ; et pour faire place à qui encore ? À des épiciers peut être ? qui sait... ?

Je suis, etc.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

L'académie royale de musique de Paris annonce pour le 14 de ce mois l'opéra de *Don Sanche*, paroles de M. Théaulon, musique du jeune List.

Le second volume de l'ouvrage intitulé : *De la Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développemens* ; par M. Benjamin-Constant, est en vente à Paris.

Un nouvel écrit de M. de Pradt vient de paraître à Paris, il est intitulé : *du Congrès de Panama*.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 12 octobre.

EFFETS PUBLICS. — En général ils ont éprouvé peu de variations ; les certificats de Naples seuls ont été peu plus demandés vers la fin de la bourse, il s'en est traité à 81 1/4.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 178 p. 070 de perte ; le Londres est resté sans affaires ; le Paris a trouvé des preneurs sans variations ; le Francfort est rare il a été demandé ; le Hambourg court est rare, le papier à terme a été offert à la dernière cote.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 3 cyses d'indigo Bengale, moyen et fin violet, de fl. 8-37 c. à fl. 8-67 1/4 c.

* * Il y a eu hier après-midi une vente publique de café Brésil avarié : on l'a payé de 33 à 35 1/2 c., suivant le degré d'avarie.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 10 octobre.

Dette active, 58 1/4 3/4 77 1/6. Différée, 1 1/8 1 3/16 1 9/16. Bill. de chance, 23 1/3 3/4 5/8. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4 100. Rentes remb., 88 1/2 89 88 3/4. Lots de 66 68 67. Act. soc. com., 99 3/4 100 1/4 100.

TEMPÉRATURE DU 13 OCTOBRE.

A 9 h. du mat., 14 1/2 au-dessus 0 ; à 4 h. ap.-midi, 16 d. au-dessus.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en extension de concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 6 septembre 1825, sous le n. 885 du répertoire particulier, les sieurs Jean-Joseph Poncelet, André Deprez, Jean-Joseph Deprez, Jean-François Dupont, Jeanne Olivier, domiciliés à Herstal ; Jean-Louis Donville, Nicolas Sior, demeurant à Liège ; Jean-Walther Poncelet, de Vivegnis ; les héritiers tant de feu Antoine-Joseph Arnoldy, que de feu la demoiselle Elisabeth-Joseph Braconier, savoir ; Marie-Robertine Perpète, veuve dudit Antoine-Joseph Arnoldy, Jean-Erhard Arnoldy, Augustine Arnoldy, épouse Henri Lieutenant, domiciliés à Hodimont ; Jacques-Henri Arnoldy et Hubert Arnoldy, son fils ; Jeannette Arnoldy, épouse Hubert Delaet ; Catherine Arnoldy, épouse d'Isidore Xavier Vandervael, domiciliés à Verviers ; Léopold Arnoldy, Jean-Mathieu Arnoldy, Jeannette Arnoldy, épouse Gustave Kramer, et Antoine Arnoldy, épouse Charles-Hubert Riedel, ces quatre derniers demeurant à Malmédy, tous formant la société charbonnière de *Bouck et Gaillard Cheval*, ont demandé une troisième extension de concession de mines de houille gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 88 bonniers 21 perches carrées, dépendans des communes de Liège, Herstal et Vottem, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de l'angle sud de la barrière de Ste. Walburge par une ligne droite longue de 440 aunes se terminant à l'angle nord de la maison Wathar, située sur l'ancienne chaussée de Tongres ; de l'angle de la maison susdite par une 2^e ligne droite longue de 900 aunes finissant à l'angle nord du bâtiment de la ferme Beaujone ; de ce dernier angle par une 3^e ligne droite longue de 735 aunes aboutissant à l'angle sud de la maison Lambert Libert ; puis par une 4^e ligne droite longue de 580 aunes tirée sur la jonction du chemin du Thier-à-Liège avec celui du Taureau, près la maison Jean Cloes ; prenant alors ce dernier chemin et le conti-

nant jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée du bure de Bouttelicou, situé au sud de ce chemin sur le côté Est du bure Louis Dans; suivant ensuite cette 5e ligne droite longue de 425 aunes jusqu'au dit bure Louis Dans.

A l'Est, de ce point par une 6e ligne droite longue de 410 aunes se terminant au bure de la Colombière.

Au Sud-Est, de ce dernier bure par une 7e ligne droite longue de 969 aunes aboutissant à la jonction du chemin du Thier-à-Liége avec la ruelle *delle Caroché* au sud d'une étable appartenant à Catherine Wilmotte, joignant au nord à la maison L. Dehousse; suivant ensuite cette dernière ruelle sur une longueur de 180 aunes jusqu'à un coude qu'elle forme au sud; de ce coude par une 8e ligne droite longue de 680 aunes tirée sur l'angle sud-est de la maison appartenant à M. Dewez.

Au Sud-Ouest, de l'angle susdit par une 9e ligne droite longue de 667 aunes finissant à l'angle nord de la maison Drion, située à la ruelle de Vottem; puis par une 10e ligne droite longue de 1015 aunes se terminant à l'angle sud de la barrière Ste Walburge, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface, cinq cents par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1° Les bourgmestres de Liège, Verviers, Herstal, Vivegnis, Vottem et Hodimont, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4e mois de publication. Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4e mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres.

A Liège, en séance le 24 septembre 1825, où étaient présents nobles et très honorables seigneurs,
Baron de Villenfagne, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,
Baron de Crassier, Waltéry,
Bellefroid.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation :

Pour le greffier des états de la province de Liège, le membre de la députation des états. KNAEPS-KÉNOB.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins invitent la nommée Marie Hamende, ou Hamaide, à se présenter au secrétariat de la régence pour affaire qui la concerne.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 11 au 12 octobre.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 4 filles.

Mariage 21, savoir : Entre

Arnold Gymer, domestique, rue Sœurs-de-Hasque, et Marie-Anne Sewelsen, cuisinière, même domicile.

Jean-Nicolas Fraiture, maçon, rue derrière les Potiers, et Marie-Barbe Wilmar, rue Neuve.

Servais-Joseph Ernotte, menuisier, faubourg Ste. Marguerite, et Marie-Jeanne Deltour, marchande, même faubourg.

Jean-François-Joseph Borlez, journalier, rue Roture, et Marie-Marguerite Rolans, journalière, faub. d'Amersœur.

Louis-Henri-Denis Pholien, ouv. orfèvre, pont St. Nicolas, et Eulalie Courtois, polisseuse, rue St. Séverin.

Pierre Sior, journalier, quai d'Avroy, et Marie-Oda Debeur, cultivatrice, rue aux Laveux.

Nicolas Lardinois, charon, rue derrière Sainte Catherine, veuf de Catherine Heuse, et Marie-Catherine Debeur, sans profession, rue aux Laveux.

Jean-André Monet, journalier, rue Pierreuse, et Elisabeth Bataille, journalière, même domicile.

Guillaume-Joseph Perier, cartonnier, à la Boverie, et Marie-Charlotte-Joseph Fraigneux, même rue.

Mathieu-François Mettez, garçon boulanger, rue derrière Ste. Catherine, et Marie-Joseph Foulon, domestique, rue Neuvice.

Jacques Krans, domicilié à Hombourg, province de Liège, et Judith-Petronille-Joseph Mommertz, sur la Batte.

Joseph Doigny, journalier, quai d'Avroy, et Marie-Joseph Beaudinet, cabaretière, rue Hors-Château.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très fraîches et gros marrons.

A vendre, arrenter, ou à échanger contre rentes ou biens fonds, une jolie maison de campagne, avec ferme et dix bons niers de prairies. La maison seule est aussi à louer. S'adresser chez le notaire BOULANGER, Hors-Château, à Liège.

Chambre garnie à louer au n. 121, rue derrière la Magdelaine.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

A louer pour mars prochain, une ferme, près de Liège, commune de Herstal, réunissant, terres, prairies et jardin légumier. S'adresser rue Hors-Château, n° 221.

M. DESTRIEUX, étant rentré dans la propriété de la maison située rue de l'Agneau, sur Meuse, portant le n° 426 bis, annonce que cette maison très vaste, en très bon état, située à proximité du port et possédant un très grand magasin, est dès maintenant à louer ou à vendre à des conditions avantageuses.

S'adresser rue de l'Agneau, n° 420.

L'administrateur du trésor dans la province de Liège prévient MM. les curés, desservans, ainsi que MM. les juges de paix et greffiers résidant hors du chef-lieu de la province que les quittances de traitement pour le troisième trimestre ont été remises aux receveurs de leurs communes respectives.

Judi 20 octobre 1825, à 2 heures de relevée, au domicile du Sr. Marchal, cabaretier, à Dison, le Sr. Paschal Levaux, boulanger, audit lieu, fera procéder à la vente publique et à l'extinction des feux, d'une maison et dépendances, avec une prairie et un jardin potager y attaché, contenant le tout environ 87 perches 19 aunes, situé en lieu dit à Tappeu, commune de Dison, joignant d'un côté à Jean Winandy, d'un autre aux représentants Largefeuille et des deux autres côtés à des chemins.

S'adresser à M^e MICHEL, notaire, à Jalhay, pour prendre connaissance des conditions de la vente ainsi que des titres de propriété.

Il s'est égaré hier soir, 12 octobre, sur la route d'Aix-la-Chapelle, entre Beyne et Liège, un chien d'arrêt de grande taille; son poil est gristigré et marqué de grandes tâches brunes. Il répond au nom de Mars et porte un large collier de cuir. La personne qui l'aura trouvé est priée d'en donner connaissance au portier de l'hôtel des États, rue Agimont, ou de l'y ramener contre une récompense.

AVIS.

Les entrepreneurs des Messageries Royales de l'Eclair, préviennent le public et le commerce, que l'administration du Waterstaat, faisant confectionner les ponts entre Tongres et St. Trond, ils feront passer provisoirement leurs voitures pour Bruxelles et Anvers par Oreye.

Le trajet entre Anvers et Liège se fera en 13 heures et Bruxelles en 11 heures.

Les bureaux sont à Liège, rue Souverain-Pont, Hôtel des Messageries.

Bruxelles chez M^de V. B. Lemaire, rue de l'Hôpital.
Anvers chez M^de V. Loos, Hôtel d'Angleterre.

Un beau poêle à colonne, tout neuf, à vendre de rencontre. S'adresser au bureau de cette feuille.

Un jeune homme de la campagne, sachant cultiver un jardin et muni de bons certificats peut se présenter à Jemeppe, près Liège.

M^{ll}e RENER, donnera GRAND BAL en son Hôtel à Fléron, sur la chaussée et tiendra bonne table d'hôte, dimanche, lundi et mardi prochains; ses vins, liqueurs et rafraîchissements sont du meilleur choix.

() Vente d'arbustes et d'oignons.
MERTENS, père, jardinier-fleuriste, membre de la société d'agriculture de la ville de Louvain, fera vendre le mardi, 18 octobre, à deux heures précises, après midi, par le ministère du notaire BERTRAND, en sa demeure place St. Pierre, n° 871, une belle collection d'arbustes d'orangerie, tels que grenadiers, lauriers, orangers, etc. et une forte quantité d'arbustes de pleine terre et d'oignons, tels que tulipes dit dues de Thol à fleurs doubles et simples, narcisses, crocus, etc.

(582) Par exploit de Havar, huissier, en date du vingt-neuf mars 1825, enregistré à Liège le même jour, François Lawarrée, fils de Petronille Ancion et de feu François Lawarrée, militaire, dont la demeure et la résidence actuelles sont inconnues, a été assigné à la requête de la dame Marie-Joseph Brevier, veuve de Jean-François Bonmariage, et du sieur Henri-Laurent Collinet, en qualité d'époux de Marie-Joseph Bonmariage, tous deux propriétaires, domiciliés à Zabomprez, commune de Stoumon, pour lesquels M^e J. M. Moxnox, avocat, demeurant à Liège, rue St-Hubert, n° 601, a charge d'occuper, à comparaître dans le délai de la loi, à neuf heures du matin, à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour s'y voir condamner à payer indivisément avec ses co-débiteurs aux demandeurs la somme de trois cent soixante sept florins cinquante-huit cents des Pays-Bas, montant des arrrages d'une rente de cent quarante florins Bbl. Liège, si elle est payée le 1^r avril, et de cent soixante florins pareils si elle est payée après le 1^r avril; ladite rente constituée par acte du 1^r mars 1775, et échéant le 1^r mars de chaque année.

En outre et attendu qu'il y a plus de deux arrrages non payés, se voir condamner à rembourser le capital de ladite rente, s'élevant à deux mille deux nonante sept florins quarante trois cents des Pays-Bas, aux intérêts et dépens.

Moxnox, avocat.